

## DEPARTEMENT DU RHONE ET METROPOLE DE LYON

### Etat des lieux et évolution de l'offre médico-sociale

#### Volet Personnes Agées



## CONTENU

1	LES DONNEES CLEFS CHIFFREES .....	3
1.1	Démographie .....	3
1.1.1	La population des plus de 75 ans .....	3
1.1.2	Projection de population.....	4
1.2	Structuration des territoires de parcours et de coopération (TEPCO) .....	5
1.2.1	les filières gérontologiques Lyon Nord et rhone centre.....	6
1.2.2	la filière gérontologique Rhône Sud,.....	6
1.2.3	la filière gérontologique Rhône Nord.....	6
1.2.4	la filière gérontologique Personnes Agées du Forez .....	7
1.2.5	la filière gérontologique du bassin de santé roannais .....	7
1.2.6	la filière gérontologique Région de Vienne .....	7
1.3	Taux d'équipement.....	8
1.3.1	Structures médico-sociales .....	8
1.3.2	Structures sanitaires.....	11
1.4	Approche par les coûts .....	13
2	PLANIFICATION A 5 ANS.....	15
2.1	Répondre aux besoins spécifiques .....	15
2.2	Soutenir à domicile.....	16
2.3	RECONFIGURER LES RESSOURCES GERONTOLOGIQUES DANS LES TERRITOIRES .....	17
3	CARTOGRAPHIES .....	18
3.1	Accueils de jour.....	18
3.2	Hébergement permanent médicalisé.....	18
3.3	Hébergement temporaire médicalisé.....	19
3.4	Services à domicile (SSIAD/SPASAD) .....	19

La loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a prévu la modernisation de l'action publique locale et la simplification du paysage administratif pour le citoyen.

Au 1er janvier 2015, le "Grand Lyon" qui devient la Métropole de Lyon, exerce en plus de ses compétences propres, les compétences départementales sur son territoire. Le "Nouveau Rhône", qui prend l'appellation "Rhône" conserve les compétences départementales sur l'ensemble du territoire rhodanien hors le territoire métropolitain.

Les deux collectivités départementales disposant de compétences propres sur le champ du handicap et du grand âge, notamment en ce qui concerne le suivi, le financement des ESMS, héritent de l'offre existante sur le territoire avant la scission en deux collectivités. De ce fait, il convient de noter que l'offre implantée sur le territoire du Rhône, répond de manière conséquente aux besoins de la population de la métropole.

L'évolution de l'offre médico-sociale sur le territoire rhodanien (Rhône et métropole de Lyon) ne peut s'envisager qu'en prenant en considération cette situation de départ singulière, et les liens existants entre les territoires.

## 1 LES DONNEES CLEFS CHIFFREES

### 1.1 DEMOGRAPHIE

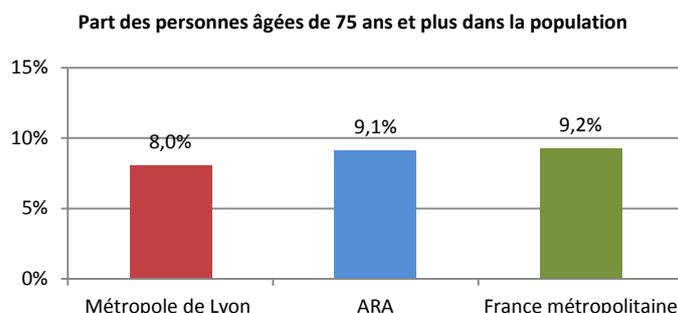
#### 1.1.1 LA POPULATION DES PLUS DE 75 ANS

##### 1.1.1.1 METROPOLE DE LYON

	Population de 75 ans et plus	Population totale	Part des 75 ans et plus	Part de la population du département dans la population régionale	Part de la population de 75 ans et plus du département dans la population régionale de 75 ans et plus
Métropole de Lyon	107 355	1 336 994	8,0%	17,2%	15,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	706 843	7 757 595	9,1%	100,0%	100,0%

*Source : INSEE 2013 – ARS ARA*

**Lecture :** Parmi les 1 336 994 personnes habitant sur la Métropole de Lyon, 8,0 % ont 75 ans et plus, soit 107 355 personnes. Alors que les habitants la Métropole de Lyon représentent 17,2 % de la population de la région, les personnes de 75 ans et plus de la Métropole de Lyon représentent seulement 15,2% des personnes de la région âgées de 75 ans et plus. Le département apparaît comme moins marqué par le vieillissement.



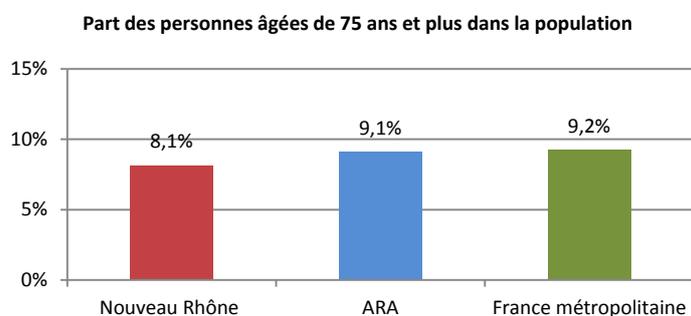
*Source : ETUDE PA 2030 ORS/ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2017*

### 1.1.1.2 RHONE :

	Population de 75 ans et plus	Population totale	Part des 75 ans et plus	Part de la population du département dans la population régionale	Part de la population de 75 ans et plus du département dans la population régionale de 75 ans et plus
Rhône	36 067	442 851	8,1%	5,7%	5,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	706 843	7 757 595	9,1%	100,0%	100,0%

Source : INSEE 2013 – ARS ARA

*Lecture : Parmi les 442 851 habitant de ce département, 8,1 % ont 75 ans et plus, soit 36 067 personnes. Les habitants du Rhône représentent 5,7 % de la population de la région, les personnes de 75 ans et plus du Nouveau Rhône représentent seulement 5,1% des personnes de la région âgées de 75 ans et plus. Le département apparaît comme moins marqué par le vieillissement.*



Source : ETUDE PA 2030 ORS/ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2017

### 1.1.2 PROJECTION DE POPULATION

Le modèle de projection présenté ci-dessous est issu des travaux de l'INSEE relatifs à l'évolution de la population entre 2013 et 2050. Il repose sur des hypothèses d'évolutions démographiques identiques et sur le maintien des tendances migratoires intérieures à la France observées entre 2012 et 2013. La mortalité baisse au même rythme qu'au niveau national où l'espérance de vie atteindrait 86,8 ans pour les hommes et 90,3 ans.

Les données disponibles n'ont pas permis de distinguer le département du Rhône, de la Métropole de Lyon.

Département <sup>1</sup>	PA 75 ans et plus 2018	PA 75 ans et plus 2023	PA 75 ans et plus 2028	Evolution 2018-2023 en %	Evolution 2018-2028 en %
Rhône et métropole de Lyon	147 872	165 718	187 283	12	27
Auvergne-Rhône-Alpes	731 827	831 711	977 179	14	34

<sup>1</sup> Les données disponibles ne distinguent pas le département du Rhône de la Métropole de Lyon



---

### 1.2.1 LES FILIERES GERONTOLOGIQUES LYON NORD ET RHONE CENTRE

Elles sont situées principalement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Cependant, elles comptent chacune une dizaine de communes du département du Rhône et présentent de fortes similitudes.

Il s'agit de territoires urbains à proximité de grands centres hospitaliers de l'agglomération lyonnaise, et des multiples ressources qui s'y trouvent. On repère cependant des situations très disparates avec des populations aisées à l'ouest mais aussi des territoires en situation de précarité qui comptent des quartiers en politique de la ville et qui concerne aussi les personnes âgées, à l'est.

On observe des problématiques de santé plus importantes en ce qui concerne la part de personnes âgées de 75 ans et plus en ALD Parkinson, des taux de recours à l'hospitalisation pour AVC plus importants que sur le reste de la région. Les autres indicateurs recueillis sont inférieurs aux moyennes régionales. La densité de médecins généralistes est supérieure à la moyenne régionale bien qu'il puisse être observé des difficultés pour accéder à des visites à domicile ou en EHPAD.

Les taux d'équipement en SSIAD et en hébergement médicalisé et non médicalisé sont inférieurs à la moyenne régionale.

Même si les indicateurs d'offre et d'état de santé présentés ci-dessus sont globalement meilleurs que sur le reste de la région, il ne faut pas occulter la présence de disparités territoriales et poches de précarité induisant des difficultés d'accès aux services pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

---

### 1.2.2 LA FILIERE GERONTOLOGIQUE RHONE SUD,

La filière gérontologique Rhône Sud est un territoire périurbain et semi-rural à proximité de grands centres hospitaliers de Lyon. Elle concerne majoritairement le territoire du Rhône. Elle ne concerne qu'une petite dizaine de communes de la métropole de Lyon.

Des situations socio-économiques très disparates sont repérées avec des populations aisées au nord-est de la filière mais aussi des territoires en situation de précarité qui comptent des quartiers en politique de la ville.

Il est observé une prévalence en ALD pour maladie d'Alzheimer et de Parkinson plus importante que sur la région, mais moins importante concernant les ALD pour cancer et affections psychiatriques de longue durée.

La densité de médecins généralistes est supérieure à la moyenne régionale.

Les taux d'équipement en SSIAD et USLD sont inférieurs aux moyennes régionales ainsi que le taux d'hébergements non médicalisés. Le taux d'hébergements médicalisés est lui dans la moyenne régionale.

Malgré des situations de grande précarité repérées, avec des difficultés d'accès aux soins, et malgré la présence de territoires ruraux concernés par une faiblesse ou absence de possibilités de transport, la richesse de ressources de ce territoire, facilitent la prise en charge de la dépendance.

---

### 1.2.3 LA FILIERE GERONTOLOGIQUE RHONE NORD.

Le territoire, à la fois rural et urbain, compte plusieurs centres hospitaliers qui constituent des ressources fortes en matière d'accès aux soins. Une seule commune de la Métropole (La Tour de Salvagny) se situe sur ce territoire de parcours.

Si les indicateurs d'offre sont globalement au-dessus des moyennes régionales (ainsi, la densité de médecins généralistes est dans la moyenne), il est repéré des problématiques de santé plus importantes en ce qui concerne la part de prévalence de personnes âgées de 75 ans et plus en ALD pour Alzheimer, Cancer et Parkinson, supérieure à la région.

Le niveau d'équipement sanitaire et médico-social est également au-dessus ou dans les moyennes régionales.

Enfin, le territoire, encore dans la zone d'influence lyonnaise et articulé autour de l'A6, conserve une réelle dynamique démographique et économique, qui lui permet de conserver ou de maintenir les professionnels de santé, même si des inquiétudes existent dans les zones rurales.

Cette relative « aisance » ne doit pas masquer des situations sociales très hétérogènes avec des populations aisées mais aussi modestes et précaires (plusieurs QPV dans les communes et présence d'agriculteurs modestes dans le nord du territoire) qui peuvent aussi concerner les personnes âgées.

---

#### 1.2.4 LA FILIERE GERONTOLOGIQUE PERSONNES AGEES DU FOREZ

Elle ne concerne également qu'une dizaine de communes du département du Rhône dans les Monts du Lyonnais.

Il s'agit d'un territoire principalement rural, qui compte une part de personnes âgées de 75 ans ou plus, plus importante que celle de la région. Les indicateurs de l'état de santé des personnes âgées de ce territoire situent ce territoire dans une position intermédiaire.

On relève également une offre libérale faible et une précarité de la population.

---

#### 1.2.5 LA FILIERE GERONTOLOGIQUE DU BASSIN DE SANTE ROANNAIS

Elle ne concerne qu'une petite dizaine de communes du département du Rhône.

Il s'agit d'un territoire principalement rural et marqué par une certaine précarité dont les parcours sont attirés par les ressources autour du centre hospitalier de Roanne dans la Loire.

Le territoire compte une part de personnes âgées de 75 ans et plus, plus importante que celle de la région.

Les indicateurs de l'état de santé des personnes âgées de ce territoire sont globalement supérieurs à ceux de la région. Cependant point d'alerte sur le niveau d'offre sanitaire faible.

---

#### 1.2.6 LA FILIERE GERONTOLOGIQUE REGION DE VIENNE

Moins de dix communes du département du Rhône sont rattachées au territoire de parcours de la région de Vienne dans l'Isère.

La part de personnes de plus de 75 ans est équivalente à la moyenne régionale. Le taux d'équipement en établissement (médicalisés et non médicalisés) est inférieur à la moyenne régionale. En revanche, en ville (et notamment à Vienne) on repère des situations de fortes concurrence entre les acteurs du domicile : Infirmiers libéraux, SSIAD et même SAD, qui témoignent d'une bonne présence des ressources pour couvrir les besoins.

Le territoire dispose de nombreuses ressources sanitaires et se trouve également à proximité des ressources du bassin lyonnais en termes d'accès aux spécialistes. Par ailleurs la configuration géographique de ce territoire,

assez densément peuplé autour de l'axe rhodanien, facilite les déplacements, mais certaines zones rurales peuvent se trouver en situation d'isolement.

Partagé entre problématiques urbaines, péri-urbaines et rurales ce territoire compte des populations précaires ou très fragiles socio-économiquement, en ville comme en rural, avec des problématiques de santé peut-être accrues et des moyens financiers qui limitent leurs possibilités de choix lorsque la dépendance s'installe.

Enfin, si les ressources hospitalières sont importantes et diversifiées (sur la filière et sur la filière voisine Rhône Sud), il y a pénurie de médecins généralistes, ce qui peut générer des ruptures de soins et de parcours.

## 1.3 TAUX D'ÉQUIPEMENT

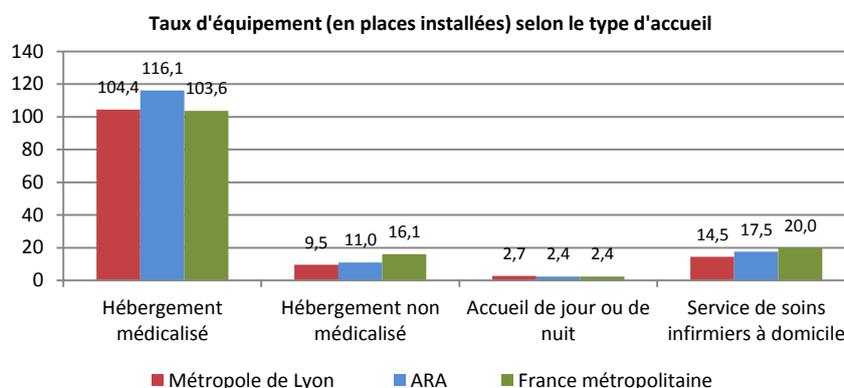
### 1.3.1 STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

#### 1.3.1.1 METROPOLE DE LYON

	Nombre de structures	Capacité installée	Taux* d'équipement
Hébergement médicalisé	150	11 213	104,4
- Permanent	144	11 077	103,2
<i>dont EHPAD ou EHPA percevant financement AM</i>	105	8 348	77,8
<i>dont résidence autonomie avec forfait de soins</i>	39	2 729	25,4
-Temporaire	23	136	1,3
Hébergement non médicalisé**	23	1 024	9,5
Accueil de jour ou de nuit	25	291	2,7
Service de soins infirmiers à domicile	30	1 555	14,5
<i>dont SPASAD</i>	1	68	0,6
Structure disposant d'un ESA	7	80	0,7

\*en places installées pour 1000 personnes de 75 ans et plus \*\*Y compris résidence autonomie  
Source : FINESS 24-11-2016 / INSEE 2013

*Note de lecture :* 150 structures du département de la Métropole de Lyon font de l'hébergement médicalisé et offrent 11 213 places installées : dont 11 077 en hébergement permanent (soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 103,2) et 136 places installées en hébergement temporaire (soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 1,3).



Source : ETUDE PA 2030 ORS/ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2017

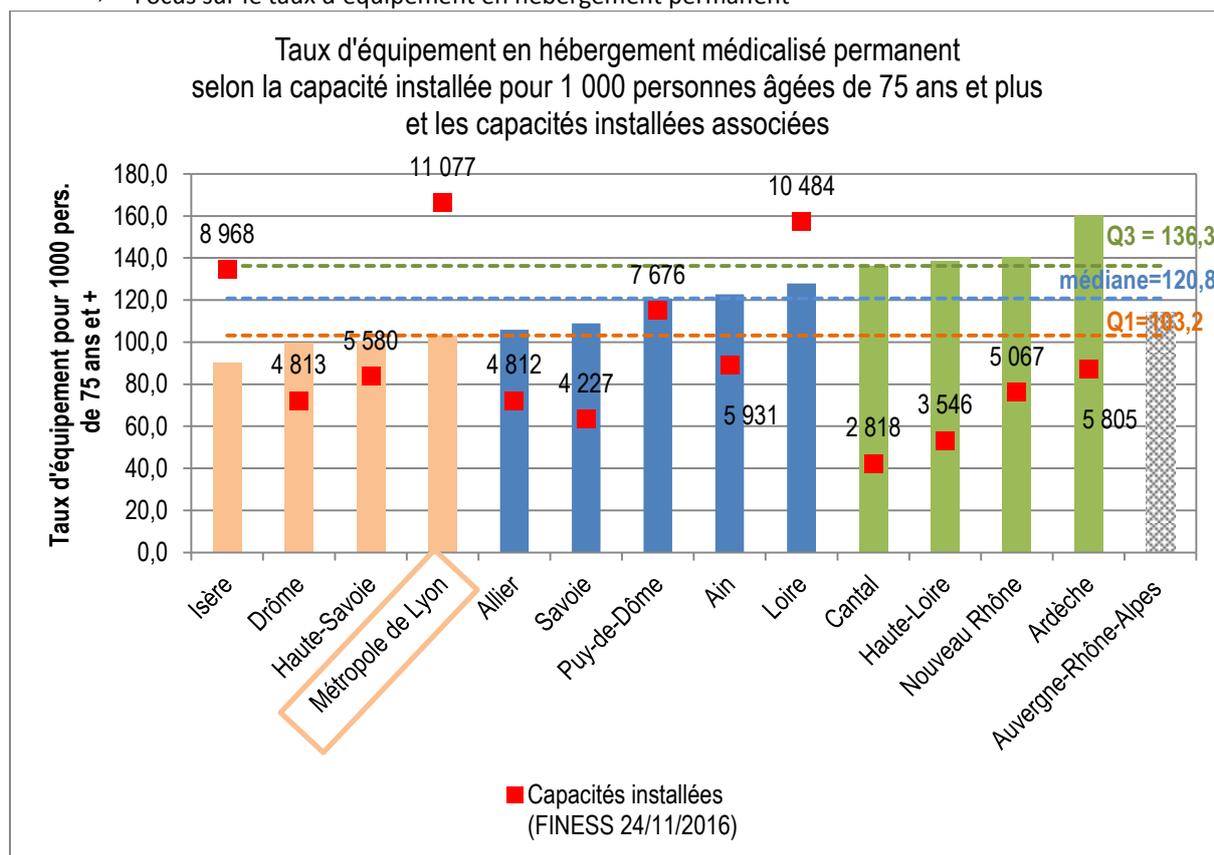
Note de lecture : le taux d'équipement en hébergement médicalisé, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, est de 104,4 pour le département de la Métropole de Lyon, 116,1 pour la région et de 103,6 pour la France métropolitaine.

Une cartographie par dispositif (Accueil de jour, Hébergement temporaire, Hébergement Permanent, Services de Soins Infirmiers à Domicile / Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) est présenté en partie 3.

⇒ Autres ressources :

- 26 structures disposent d'un PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés).
- 4 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie) interviennent dans le département.
- 1 structure dispose d'une UHR (Unité d'Hébergement renforcées).
- 3 structures disposent d'une PFR (Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants).
- 3 structures offrent des places spécifiques pour les patients atteints de la maladie de Parkinson : 10 places à l'EHPAD Les Volubilis, une unité entièrement dédiée aux parkinsoniens en particulier pour les patients jeunes à la résidence MORLOT à Décines et 8 places à la résidence Joseph Forest (réseau OMERIS)

⇒ Focus sur le taux d'équipement en hébergement permanent



La Métropole de Lyon fait partie des 4 départements dont le taux d'équipement en hébergement permanent est le plus en retard en région Auvergne-Rhône-Alpes. En déclinaison des orientations mentionnées dans la première partie de ces annexes médico-sociales, le département est rattaché au groupe des départements en « priorité 1 ».

Pour ces départements, la création de places d'hébergement permanent, ou de services, peut être envisagée au regard des taux d'équipement infra-départementaux.

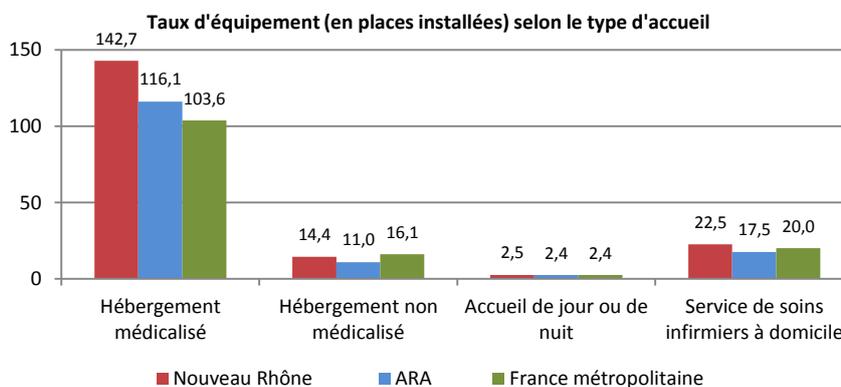
### 1.3.1.2 RHONE :

	Nombre de structures	Capacité installée	Taux* d'équipement
Hébergement médicalisé	65	5 147	142,7
- Permanent	65	5 067	140,5
<i>dont EHPAD ou EHPA percevant financement AM</i>	52	4 652	129,0
<i>dont résidence autonomie avec forfait de soins</i>	3	415	11,5
-Temporaire	17	80	2,2
Hébergement non médicalisé**	14	520	14,4
Accueil de jour ou de nuit	12	90	2,5
Service de soins infirmiers à domicile	17	812	22,5
<i>dont SPASAD</i>	1	45	1,2
Structure disposant d'un ESA	6	60	1,7

\*en places installées pour 1000 personnes de 75 ans et plus \*\*Y compris résidence autonomie

Source : FINESS 24-11-2016 / INSEE 2013

**Note de lecture :** 65 structures du département du Rhône font de l'hébergement médicalisé et offrent 5 147 places installées : dont 5 067 en hébergement permanent (soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 140,5) et 80 places installées en hébergement temporaire (soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 2,2).



Source : ETUDE PA 2030 ORS/ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2017

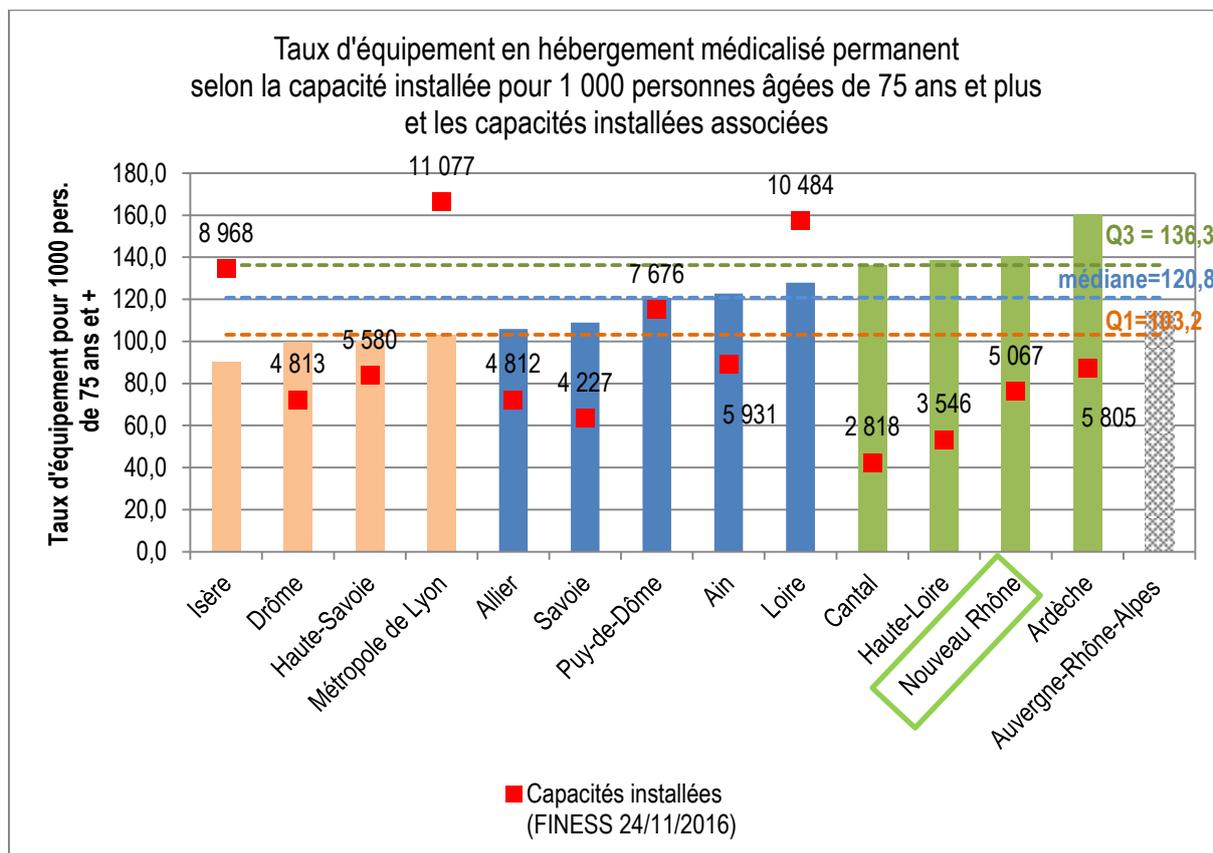
**Note de lecture :** Le taux d'équipement en hébergement médicalisé, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, est de 142,7 pour le département du Rhône, 116,1 pour la région et de 103,6 pour la France métropolitaine

Une cartographie par dispositif (Accueil de jour, Hébergement temporaire, Hébergement Permanent, Services de Soins Infirmiers à Domicile / Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) est présenté en partie [3](#).

⇒ Autres ressources :

- 20 structures disposent d'un PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés)
- 2 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie) interviennent dans le département
- 1 UHR (Unité d'Hébergement renforcées). sera mise en service en 2018
- 1 structure dispose d'une PFR (Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants)

⇒ Focus sur le taux d'équipement en hébergement permanent



Le département du Rhône fait partie des 4 départements dont le taux d'équipement en hébergement permanent est le plus favorable en région Auvergne-Rhône-Alpes. En déclinaison des orientations mentionnées dans la première partie de ces annexes médico-sociales, le département du Rhône est rattaché au groupe des départements en « priorité 3 ».

Pour ces départements, la recomposition de l'offre en faveur des services doit se faire par recomposition infra départementale tout en étudiant les opportunités de transferts de crédits vers des territoires prioritaires.

## 1.3.2 STRUCTURES SANITAIRES

### 1.3.2.1 METROPOLE DE LYON

	Nombre d'établissements	Capacité	Taux d'équipement départemental <sup>2</sup>	Taux d'équipement régional
Etablissements offrant des lits en médecine en hospitalisation complète ou partielle	38	4 055	37,8	22,8
Etablissements offrant des lits en hospitalisation complète dans le(s) service(s) ou unité de médecine gériatrique	13	448	4,2	2,2
USLD	9	759	7,1	5,7
SSR ayant une autorisation portant sur les affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	12	12	0,1	0,1
<i>dont Hospitalisation complète (lits)</i>	12	737	6,9	3,3
<i>dont hospitalisation partielle (places)</i>	2	21	0,2	0,1
Structures avec une unité de réhabilitation cognitivo-comportementale (UCC) identifiée en SSR	1	12	0,1	0,1

Source : SAE 2015 / INSEE 2013

Note de lecture : sur la Métropole de Lyon, 38 établissements offrent 4 055 lits et places en médecine en hospitalisation complète ou partielle. Soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 37,8.

⇒ Autres ressources :

Unité d'Hébergement renforcées sanitaires	5
Nombre d'Equipes Mobiles de Gériatrie sur le territoire	5
Nombre de structures faisant des consultations mémoires	10

Source : SAE 2015 révisée ARS-ARA

### 1.3.2.2 RHONE

	Nombre d'établissements	Capacité	Taux d'équipement départemental <sup>3</sup>	Taux d'équipement régional
Etablissements offrant des lits en médecine en hospitalisation complète ou partielle	13	540	15,0	22,8
Etablissements offrant des lits en hospitalisation complète dans le(s) service(s) ou unité de médecine gériatrique	3	48	1,3	2,2
USLD	5	163	4,5	5,7
SSR ayant une autorisation portant sur les affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	0,0	0,1
<i>dont Hospitalisation complète (lits)</i>	1	32	0,9	3,3
<i>dont hospitalisation partielle (places)</i>	0	0	0,0	0,1
Structures avec une unité de réhabilitation cognitivo-comportementale (UCC) identifiée en SSR	1	4	0,1	0,1

Source : SAE 2015 / INSEE 2013

Note de lecture : dans le département du Rhône, 13 établissements offrent 540 lits et places en médecine en hospitalisation complète ou partielle. Soit un taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus de 15.

<sup>2</sup> En places installées pour 1000 personnes de 75 ans et plus

<sup>3</sup> En places installées pour 1000 personnes de 75 ans et plus

⇒ Autres ressources :

Unité d'Hébergement renforcées sanitaires	0
Nombre d'Equipes Mobiles de Gériatrie sur le territoire	1
Nombre de structures faisant des consultations mémoires	4

*Source : SAE 2015 révisée ARS-ARA*

## 1.4 APPROCHE PAR LES COÛTS

Les écarts de coût en euro par habitant entre les départements est un indicateur utilisé pour caractériser les territoires. Ce taux est le rapport de la dépense d'assurance maladie à la population des personnes âgées de 75 ans et plus, autrement dit la dépense d'assurance maladie par personne âgées de 75 ans et plus.

La dépense d'assurance maladie recouvre :

- les dépenses en établissement et services pour personnes âgées,
- les dépenses en unités de soins de longue durée,
- les dépenses libérales pour les actes de soins infirmiers codés AIS<sup>4</sup> dans la nomenclature et correspondant aux soins de toilette et nursing.

Coût moyen annuel 2015 en euros par habitant âgé de 75 ans et plus

	Médico-Social	AIS	USLD	Total
Rhône <sup>5</sup>	1 508	624	207	2 340
Auvergne-Rhône-Alpes	1 706	393	173	2 272

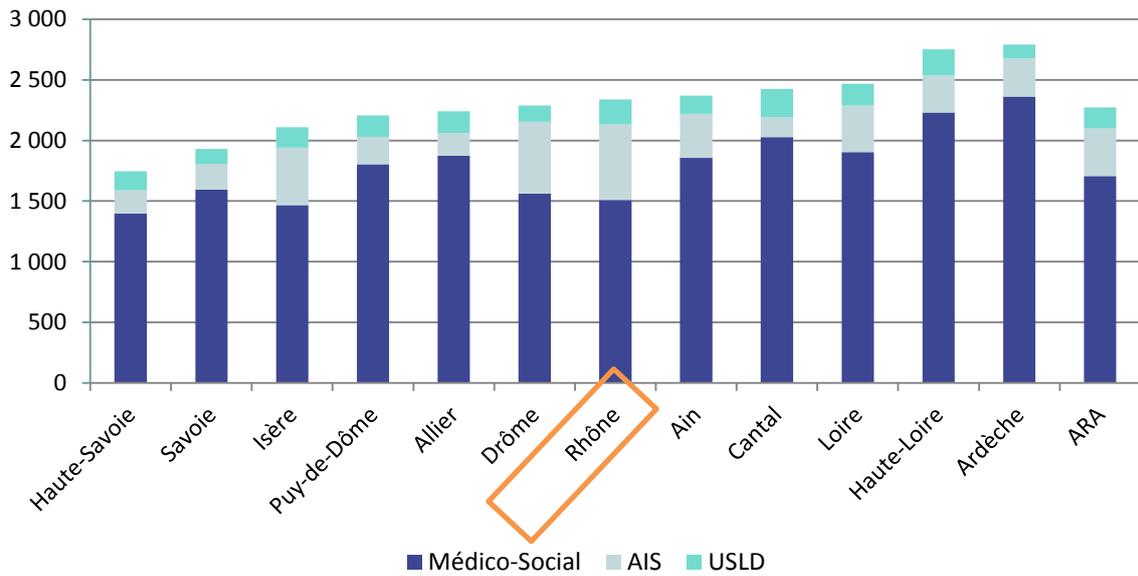
*Source : CNAMTS – INSEE - ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

---

<sup>4</sup> Acte Infirmier de Soins

<sup>5</sup> Les données sont issues des dépenses d'assurance maladie de 2015 et donc englobent les territoires de la Métropole de Lyon et du département du Rhône.

**Coût moyen annuel 2015 en euros par habitant âgés de 75 ans et plus  
selon le département trié par ordre croissant du coût total**



*Source : CNAMTS – INSEE - ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

Les données différenciées entre le département du Rhône, et celles relatives à la métropole de Lyon n'étant pas disponibles, seule une agrégation des deux a pu être présentée.

Lecture : En moyenne, pour chaque habitant du Rhône âgé de 75 ans et plus, l'Assurance Maladie a financé :

- ⇒ 1508 € pour les structures médico-sociales,
- ⇒ 624 € pour les dépenses d'actes infirmiers de soin (AIS),
- ⇒ 207 € pour les USLD,
- ⇒ Soit un total de 2340 €.

Le territoire « Rhône + Métropole de Lyon », est celui qui présente le coût euro par habitant « AIS » le plus élevé de la région, alors même que le coût euro par habitant « médico-social », fait partie des plus faibles de la région. L'agrégation entre les données du département du Rhône et de la Métropole de Lyon masque les écarts entre les deux territoires.

La différenciation des dépenses d'assurance maladie sur la Métropole devrait mécaniquement, au regard du taux d'équipement en ESMS secteur PA, aboutir un « euro par habitant médico-social » encore plus faible.

## 2 PLANIFICATION A 5 ANS

En déclinaison des orientations du présent schéma régional de santé, les gestionnaires des établissements et services du secteur personnes âgées sont invités à développer leurs interactions avec les acteurs de l'accompagnement des personnes âgées de leur territoire de parcours afin de garantir accessibilité et qualité. Ainsi, il appartient aux gestionnaires d'établissements et de services de participer activement aux initiatives permettant une fluidification du parcours des personnes âgées. Il est notamment attendu à ce qu'ils participent aux travaux et à la gouvernance des territoires de parcours qui pourraient être mis en place et dans le cadre de la démarche des filières gérontologiques qui doivent être confortées sur leur territoire d'intervention actuel.

Il est attendu que les établissements et services mobilisent tous les leviers de coopération et d'optimisation (mutualisation, regroupement voire fusion...) entre établissements PA et/ou PH (télémedecine, ressources médicales et ressources spécialisées en s'appuyant, le cas échéant, sur les démarches de territoires de parcours et de coopération.

Les établissements et services s'impliquent dans le cadre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) en particulier pour répondre aux enjeux de fluidité du parcours de soins

- ⇒ Dans le Rhône et la métropole de Lyon, il est attendu :
- ⇒ Une utilisation systématique de Via-trajectoire par les établissements
- ⇒ Une implication de chaque ESMS dans la dynamique impulsée par les filières gérontologiques
- ⇒ Une inscription des MAIA dans toutes les instances du territoire, afin de permettre une prise en charge coordonnée des situations complexes.

### 2.1 REpondre aux besoins spécifiques

Le schéma confirme et programme les mesures suivantes :

Sur la métropole de Lyon :

- ⇒ L'installation de deux PASA en 2018.
- ⇒ L'installation de deux Unités d'Hébergement Renforcé de 12 places chacune, en 2018,
- ⇒ L'installation de 10 places d'accueil de jour en 2018, sur secteur sud de la métropole (zone blanche).

Sur le Rhône :

- ⇒ Une unité d'Hébergement Renforcé de 12 places en 2018, et un PASA.

Afin de s'adapter aux besoins relatifs à l'accompagnement des personnes souffrant de Maladies neurodégénératives, il est envisagé de travailler sur différents points pour améliorer le dispositif en place.

En fonction des enveloppes qui seront notifiées, il s'agit :

- Sur le Rhône et la Métropole de Lyon :
  - Développer des PASA conformément au cahier des charges, en ciblant les territoires sur lesquels l'offre en PASA est inexistante,
  - Renforcer les ESAD existantes

- Soutenir les projets visant à adapter la prise en charge des PA aux besoins spécifiques de la nuit (déambulation majeure dans un contexte de volonté de réduire le recours aux neuroleptiques)
- Sur la Métropole de Lyon **exclusivement** :
  - Créer au moins une PFAR (filiale gériatrique SUD),
  - Soutenir des projets innovants de mutualisation d'IDE de nuit, visant à réduire le recours aux hospitalisations en urgence.
- Sur le Rhône **exclusivement** :
  - Envisager la création d'une nouvelle UHR sur le nord du territoire,
  - Créer une 3ème unité spécialisée en EHPAD (gériatrie), pour compléter l'offre actuelle (deux unités : clinique de Vaugneray et Montvenoux)

## 2.2 SOUTENIR A DOMICILE

Le schéma confirme et programme les mesures suivantes :

- Pour la Métropole de Lyon :
  - L'ouverture de 12 places d'Hébergement Temporaire d'ici fin 2019.
  - L'ouverture de 3 places de SSIAD
  - L'ouverture de 10 places d'accueil de jour (cf ci-dessus).
- Pour le Rhône :
  - L'ouverture de 10 places d'Accueil de Jour itinérant.

La consolidation de l'offre du soutien à domicile appelle, sur les territoires de la Métropole de Lyon et du Rhône :

- ⇒ Pour consolider l'offre d'accueil temporaire :
  - A ce que le taux d'activité fixé pour les places d'accueils de jour soit atteint;
  - A ce que le fonctionnement des places d'hébergement temporaire soit bien considéré comme une offre de répit et non pas comme des places de préadmission à l'hébergement permanent.
- ⇒ Pour diversifier l'offre de service :
  - Créer ou renforcer les places de SSIAD par transformation des forfaits soins des résidences autonomes et des EHPA, sur les territoires déficitaires en lits d'hébergement permanent
  - Inciter a minima les SSIAD à collaborer avec les SAAD sur les prises en charge communes conformément à l'expérimentation SPASAD
  - Mettre en place des accueils séquentiels ou le déploiement d'une offre diversifiée dans le cadre de projet de rapprochement de petites structures.
  - Soutenir les projets visant à développer l'offre en direction des PHV

## 2.3 RECONFIGURER LES RESSOURCES GERONTOLOGIQUES DANS LES TERRITOIRES

Le schéma confirme et programme les mesures suivantes

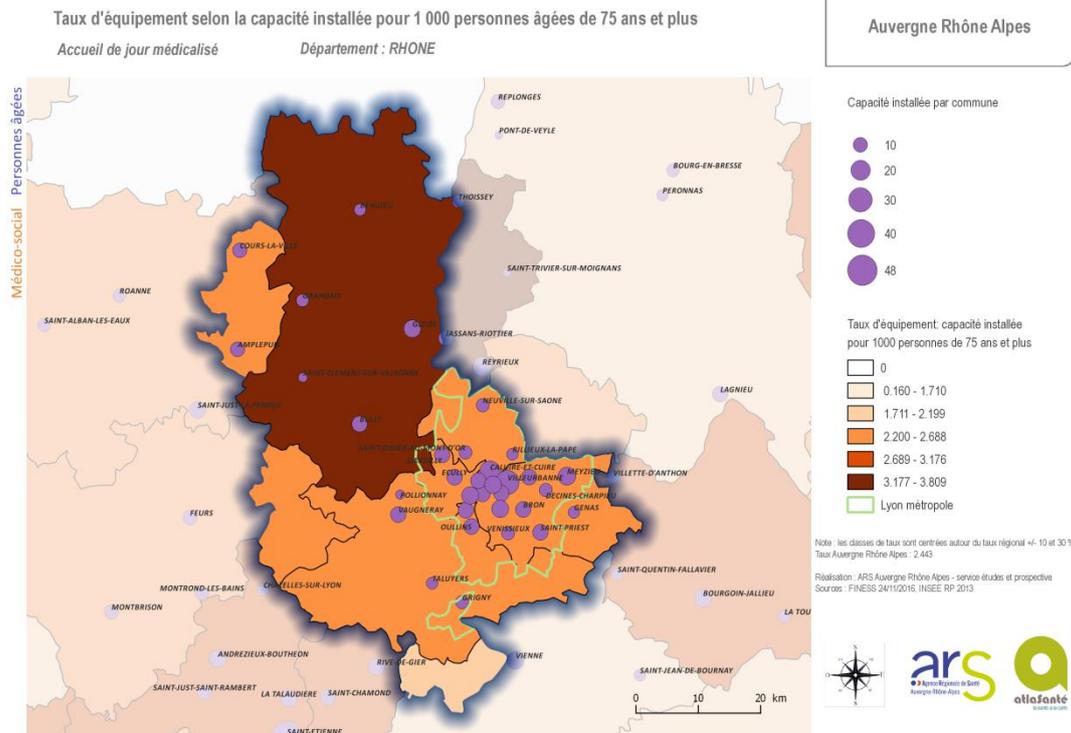
- Pour la Métropole de Lyon :
  - o 148 places d'Hébergement Permanent sur 2018 (105) et 2018 (43). La procédure d'admission tiendra compte de la demande concernant les personnes en grand précarité.
- Pour le Rhône :
  - o 63 places d'Hébergement Permanent dont 20 par redéploiement

Le territoire de la Métropole de Lyon est identifié comme prioritaire eu égard à son taux d'équipement actuel. Aussi dans l'hypothèse où la création de places d'hébergement permanent pourrait être programmée suite à l'ouverture de crédits, les priorités suivantes seront poursuivies :

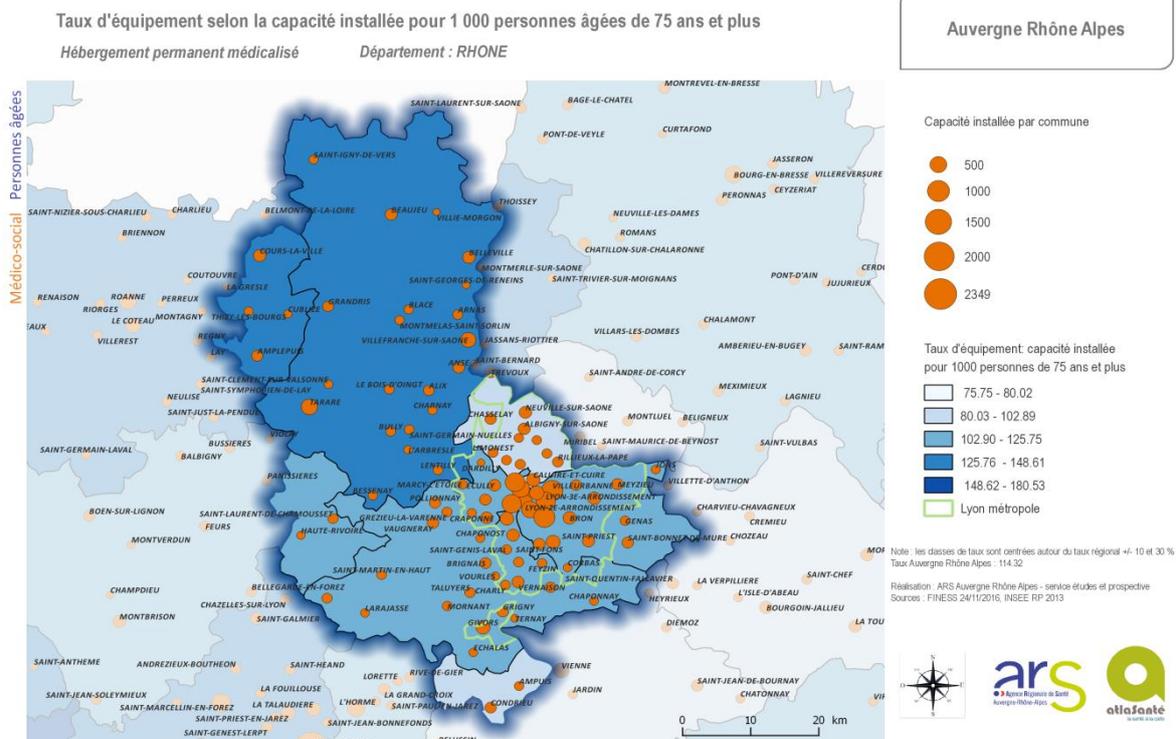
- Améliorer l'offre sur les territoires les moins équipés,
- Privilégier les extensions de capacité des EHPAD de plus de 40 places.

### 3 CARTOGRAPHIES

#### 3.1 ACCUEILS DE JOUR



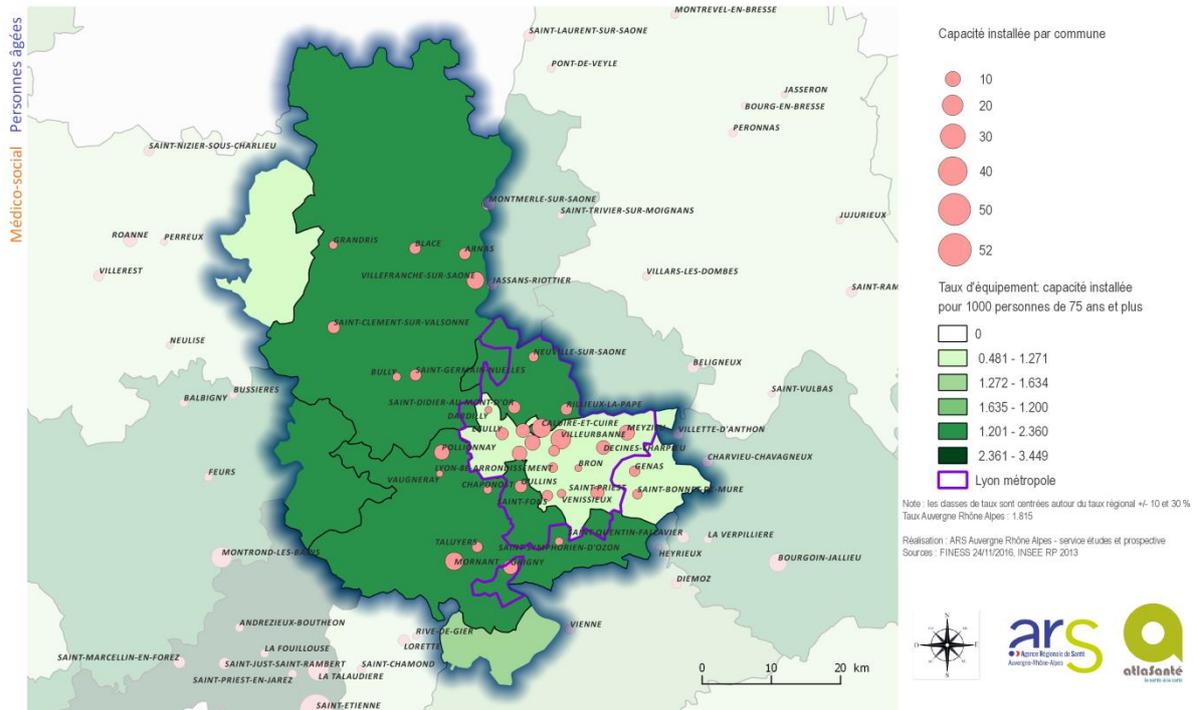
#### 3.2 HEBERGEMENT PERMANENT MEDICALISE



### 3.3 HEBERGEMENT TEMPORAIRE MEDICALISE

Taux d'équipement selon la capacité installée pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus  
Hébergement temporaire médicalisé Département : RHONE

Auvergne Rhône Alpes



### 3.4 SERVICES A DOMICILE (SSIAD/SPASAD)

Taux d'équipement selon la capacité installée pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus  
SSIAD SPASAD-PA Département : RHONE

Auvergne Rhône Alpes

